

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 37 [i.e. 38]

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lo nom qu'on dit à cé affère
 Et po cein ye criè son père :
 « — Dis-voi, papa, comment qu'on dit
 A ce machin? — Quiet? — Cet outi? »
 Et po lo lâi montrâ, ye pouse
 Lo pî su lo bet dè clia tsouse ;
 Mâ son pî fe cein bastiulâ
 Et per on pétâ su lo nâ,
 Lo mandzo fe pas tant d'histoire,
 Mâ lâi rebaillâ la mémoire ;
 Et lo père n'eut pas lizi
 Dè derè lo nom dè l'uti ;
 Kâ à l'avi que su sa mena
 Lo coo cheinte lo fâo-tserpena,
 Mon gaillâ sè met à boeilâ :
 « T'einlêvine por on petsâ! »

C. C. D.

On a fait, dans ces derniers temps, mille suppositions absurdes sur les déplacements et les voyages de M. Gambetta. D'après certains nouvellistes soi-disant bien informés, l'orateur des gauches, pour se soustraire aux sollicitations, aux importunités dont il est l'objet à cause de sa haute situation politique, se serait rendu en Italie et aurait goûté, près du lac de Côme, les douceurs de la solitude; d'après d'autres, il serait allé en Suisse, et quelques reporters l'ont même fait voyager en Ecosse.

M. Gambetta ne va pas si loin chercher le repos qui lui est nécessaire, et quand il peut se dérober aux soucis de la politique courante et aux soins qu'exige la direction de la *République française*, il se rend tout simplement aux environs de Paris, dans une villa modeste mais confortable et bien ombragée, qu'il a récemment achetée et qui lui coûte quelques mille francs à peine.

Cette maison de campagne est célèbre dans les fastes de la littérature contemporaine, car elle a appartenu dans le temps à Balzac. C'est aux *Jardies* que M. Gambetta a établi son *buen retiro*; c'est là qu'il vient avec quelques intimes respirer l'air frais qui lui manque à Paris; il s'y délassé, dans une aimable familiarité, des travaux de la représentation nationale et du journalisme. Une consigne sévère en exclut les profanes, et pendant que les feuilles amies ou ennemis le font voyager en Italie, en Suisse ou en Allemagne, M. Gambetta savoure, à deux pas de Versailles et de Paris, les douceurs de l'incognito.

Malheureusement, il a des voisins, et des voisins indiscrets. L'un d'eux, négociant anglais retiré des affaires, invite depuis quelque temps des amis et leur montre, au dessert, du haut de sa terrasse, dans le jardin d'à côté, celui qu'il appelle pompeusement « l'illustre ami du prince de Galles. »

M. Gambetta, que ces témoignages d'admiration britannique flattent médiocrement, voudrait bien se débarrasser de cet incommode voisinage. Mais comment faire? Il ne peut pas acheter tout le département.

Un de nos abonnés nous demande pourquoi les horloges de la ville de Lausanne ne nous indiquent jamais l'heure exacte, et sont toujours en avance de 3 ou 4 minutes sur l'heure fédérale. Il nous est bien difficile de répondre immédiatement à cette question délicate. Nous nous sommes laissé dire que les personnes chargées du soin de nos horloges étaient des adversaires déclarés de la révision et de tout ce qui nous vient de la Suisse allemande. Jusqu'à plus ample informé, nous nous permettons d'en douter, car nous ne saurions comprendre cette horlogerie politique, et pousser les préventions jusqu'à ne pas vouloir laisser marcher nos montres avec Berne.

Nous lisons dans une chronique parisienne les lignes suivantes, qui seront accueillies avec plaisir partout où règne quelque peu de goût et de bon sens :

« Une innovation heureuse à signaler est l'abandon *absolu* des cheveux tombant sur le front. Il n'y a plus que deux genres adoptés : ou les cheveux retroussés un peu haut, dans le genre des portraits de Marie-Antoinette, ou bien des bandeaux plats dans le genre des camées. Comme les cheveux coupés ne repousseront pas du jour au lendemain, il faut les gommer légèrement pour les placer de manière à dégager le front jusqu'à ce qu'ils soient devenus assez longs pour reprendre leur place dans les bandeaux ou dans les poufs. »

En effet, il est difficile de comprendre ce qui a pu inspirer la toquade qui consiste à raccourcir les cheveux pour les ramener en mèches plates sur le front, ou à couvrir celui-ci en les ébouriffant de façon à imiter ces chiens griffons dont les poils indisciplinés retombent en désordre sur le museau. Telle est le genre dit coiffure *à la chien*.

Beaucoup de charmantes jeunes filles s'enlaidissent de cette façon, et même nous avons vu maintes personnes frisant la cinquantaine se coiffer à la chien. C'est à vous donner le frisson.

On comprendrait encore l'orgueil qu'on pourrait avoir de dégager et mettre en évidence le front qui est une des parties contribuant le plus à la beauté du visage, surtout chez la femme; car c'est sur le front que les impressions intérieures semblent se traduire de la manière la plus nette, et c'est ce qui justifie les expressions de *front pur*, *front serein*, exprimant la tranquillité d'âme, l'innocence et la paix du cœur; de *front soucieux*, exprimant l'état de crainte, de tristesse, etc., etc.

On sait à quel prix, dans certaines localités, on gagne l'honneur d'être député. Si la bourse ne se délie pas largement, si le vin ne coule pas à flots, c'est en vain qu'on voudrait faire apprécier les mérites de tel ou tel candidat.

Le gros propriétaire, M. X., le savait, et quoique très avare, il dut se résoudre, lors des dernières élections, à payer le tribut d'usage.

La veille du vote, il remplit à maintes reprises

un grand broc, qui lui revenait vide à de très courts intervalles, après avoir passé au milieu d'un groupe d'électeurs buvant à sa santé.

Quelques-uns causaient à l'écart, et l'un d'entre eux, fort animé par la discussion et le petit blanc, s'écria :

— Eh bien! avouez que M. X... est un brave citoyen; aussi j'espère le voir sortir demain à une belle majorité, qu'en dites-vous, père Dallin?

— Brave citoyen..., brave citoyen, répond celui-ci en hochant la tête..., voilà, il ne faut pas tant crier.

— Comment! fit l'autre, exaspéré.

— Eh bien, puisqu'il faut tout dire, je le dirai, ajouta le père Dallin, quand je lui ai reporté le broc pour le remplir, j'ai vu qu'il ne faisait pas la mesure.

C'était à l'ouverture du grand rassemblement de troupes qui a lieu actuellement. Les soldats, encore sous l'impression des fréquentes libations de cette journée, se livraient à de joyeux ébats. L'un d'eux rencontrant son capitaine, s'approche et lui dit familièrement :

— Un peu de feu, s'il vous plaît.

L'officier s'arrête court, le regarde un instant et lui passe son cigare :

— Tenez, en voilà; mais souvenez-vous que si nous étions en Prusse, vous n'oseriez jamais me demander du feu.

— Faites excuses, reprit le soldat, en portant la main à son bonnet de police, il est très probable que si nous étions en Prusse, vous ne seriez pas capitaine.

M. B..., qui est très gourmet, et qui ne veut pas passer pour tel, disait devant un de ses amis :

— Moi, les morceaux m'importent peu, et je me serai toujours au basard de la fourchette. N'est-ce pas, Octave?

— Oui, mon ami, répondit celui-ci, je reconnaiss que tu choisis... au hasard, comme personne!

Le docteur X. n'était pas sensible. Un jour qu'il avait à pratiquer sur un patient un de ces découpages dont la seule pensée fait frissonner, il arriva souriant.

Il commença à tâter, à palper.

— Aie! s'écrie le malade.

Il continue de plus belle.

— Aie! aie!

Il palpe plus violemment.

— Oh! la! oh! la! la!

Le docteur impatienté interpelle son sujet d'un ton furieux :

— Sapristi! peut-on crier ainsi pour quelques douleurs sourdes!

— Oh! morbleu! si elles sont sourdes, j'ai raison de crier.

Mme de X.... — Qui est-ce qui vient vers nous?

Mme de C.... — C'est madame de Ber...

Mme de X.... — Est-ce que vous la connaissez?

Mme de C.... — Comment! Vous ne vous souvenez donc pas du mal que nous en avons dit hier?

Un membre de la Société protectrice des animaux, arrivé à Ouchy par le bateau à vapeur pour se rendre de là à Lausanne, où avait lieu une assemblée de la dite société, était un peu tard pour assister à l'ouverture de la séance, et pourtant il tenait beaucoup à y être.

— Pouvez-vous, demande-t-il à M. Perrin, me rendre à Lausanne, au Musée industriel, en trois minutes?

— Oh! monsieur, c'est impossible.

— Pourtant il le faut; partons et tâchons d'arriver, dussiez-vous crever un cheval en route.

Un gamin tombe violemment et se mord la langue. Il pleure, se désole et crie au bout d'un instant à sa maman qui était dans la chambre voisine : « Maman! maman! crois-tu que je pourrai encore parler? »

Il nous tombe sous la main la déclaration suivante, datant de la République helvétique :

« Liberté.—Egalité.

Canton du Léman.

District d'Orbe, commune de Romainmôtier, le 10 juillet 1799.

Le citoyen Timothée-François Gueissaz a payé aujourd'hui au soussigné la somme de dix baches, pour l'impôt sur une montre en or, à forme de la loi du 17 octobre 1798.

CONTESSÉ, agent national.»

La représentation de *Niniche*, donnée hier soir, a eu un succès des plus complets.

La pièce habilement travaillée ne laisse pas un instant de répit au spectateur qui rit à cœur joie d'un bout à l'autre. Les effets de scène, le mouvement, les surprises s'y succèdent avec une rapidité incroyable. Les acteurs sont excellents, et jamais nous n'avons vu notre salle de spectacle en pareille gaîté.

La livraison de septembre de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* contient les articles suivants : Le socialisme de Lamennais, par M. Frédéric Frossard. — Miss Elliot. Nouvelle, par Mme Camille Beaumont. — La politique de l'Angleterre en Orient, par M. Ed. Tallichet. — Par monts et par vaux. — Souvenirs d'une excursion en Norvège, par Mme E. Maurice. — Variétés. Les phénomènes de la vie, selon Claude Bernard, par M. Ernest Naville. — Chronique parisienne. — Chronique italienne. — Chronique allemande. — Chronique anglaise. — Bulletin littéraire et bibliographique. Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

L. MONNET.